



Séance de : Mercredi 26 juin 2024

Délibération N°2024-28**Décision modificative n°1 du Budget Primitif Principal 2024**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024

Finances

2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
3. Modification des plans de financements émergeant au FEADER

Directions

4. Administration : Attribution du marché « chèques déjeuner ».
5. Biodiversité : Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »
7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique

Questions diverses**Membres présents**

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) –Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULIAT (Schoelcher).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – – Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMOIS(Robert).
→**Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.
→**Communes** : – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).
→**Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr C. PALIN (Trinité) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	07
Vote	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
10 juin 2024	



- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2024-16 en date du 05 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif Principal du Syndicat Mixte du PNRM ;

Considérant qu'il convient de proposer aux membres du comité syndical, une décision modificative du Budget primitif 2024 du budget principal du PNRM pour les raisons suivantes :

Certaines actions ont été doublées dans le programme d'actions. Il s'agit :

- ✓ Maintenance du sentier sous marin "la kay" en fonctionnement ;
- ✓ Poursuite Atlas de la biodiversité communale en fonctionnement ;
- ✓ Chimagua ;
- ✓ Lutte contre les EEE en fonctionnement ;
- ✓ Lutte contre les EEE en investissement ;
- ✓ Réalisation et valorisation études sur la biodiversité en fonctionnement ;

Considérant qu'il convient dès lors de supprimer les lignes en doublons dans le programme d'actions ;

Considérant qu'il est envisagé, durant les mois de juillet et août, de recruter des agents dans le cadre du dispositif, 1 job, 1 saisonnier. Et qu'en conséquence, il convient de rajouter au budget, une recette de 50 000 euros provenant de la CTM ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Adopte la décision modificative n° 1 du Budget Primitif Principal 2024 du Syndicat Mixte du PNRM tel qu'il a été présenté ci-après et arrête le total du Budget 2024 et de la DM à un montant global de VINGT SIX MILLIONS ET CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE SIX CENT TROIS EUROS ET QUATRE VINGT TREIZE CTS (26 196 603,93 €) :

LIBELLES	BP 2024	DM1 2024	BP 2024 +DM 1
Recettes et dépenses de fonctionnement	15 961 957,84	-530 406,10	15 431 551,74
Recettes et dépenses d'investissement	10 835 052,19	-70 000,00	10 765 052,19
TOTAL	26 797 010,03	-600 406,10	26 196 603,93

Article 2

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision du Comité.

Article 3

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024

Le Président,

Felix ISMAIN



SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL
REGIONAL DE LA
MARTINIQUE
DE COLLECTIVITES TERRITORIALES

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240626-2024-28-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE